

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

**AVIS DE VACANCE DE POSTE**

**Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur(euse) handicapé(e)**

**INTITULE DU POSTE**

|  |
| --- |
|  |

|  |
| --- |
| **Architecte urbaniste de l’Etat – Architecte des bâtiments de France, Adjoint(e) à la cheffe de service, Site Mâcon** |

**REFERENCES DU POSTE**

|  |
| --- |
| **Référence interne** (code poste) : **M2006918** |
| **Référence PEP** (numéro de publication en cas de republication) : **2025-2074327** |

**ELEMENTS ADMINISTRATIFS**

|  |  |
| --- | --- |
| **Poste ouvert aux titulaires et aux contractuels** | **Oui** |
| **Poste ouvert aux contractuels** (précisez la nature et la durée du contrat) | **Oui (Un contractuel peut être recruté là durée déterminée lorsqu’aucune candidature de fonctionnaire n’a abouti.** |
| **Corps** (pour les postes ouverts aux titulaires) | **Architecte** |
| **Temps plein** (pour les postes ouverts aux contractuels) | **Oui 󠆷** |
| **Catégorie** | **A** |
| **Domaine fonctionnel** | **Culture et patrimoine** |
| **Emploi type** | **Responsable expert(e) d’une discipline culturelle** |
| **Groupe RIFSEEP** | **Groupe 2/Rémunération selon l’accord ministériel** |
| **Date de vacance de l’emploi** | **01.01.2026** |

**LOCALISATION DU POSTE**

|  |
| --- |
| **Région, département, adresse**  **Lieu d’affectation :**  Au sein de l’Unité départementale de l’architecture et du patrimoine de la Saône-et-Loire (UDAP 71), Site Mâcon 37 boulevard Henri Dunant 71000 Mâcon |

**DESCRIPTIF DE L’EMPLOYEUR (3000 caractère maximum)**

|  |
| --- |
| **Une brève présentation du service et/ou de la DRAC**  La DRAC de Bourgogne-Franche-Comté, service déconcentré du ministère de la Culture, placée sous l’autorité du Préfet de région concourt à la diffusion des politiques publiques culturelles dans la région. Elle veille à l’application de la réglementation et met en œuvre le contrôle scientifique et technique, comme le conseil et l’évaluation dans ses divers champs de compétence. Elle comprend plusieurs sites : site siège à Dijon, site régional à Besançon et une unité départementale de l’architecture et du patrimoine dans chacun des 8 départements régionaux.  Les unités départementales de l’architecture et du patrimoine (UDAP) veillent à la qualité de l’architecture et à la préservation et à la mise en valeur des espaces protégés dans chaque département : abords de monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables. Elles participent au contrôle scientifique et technique sur les monuments historiques. Avec les autres services de l’État en région, ils participent également à la protection des sites et paysages, à l’aménagement du territoire et aux réglementations concernant l’environnement, l’urbanisme et le renouvellement urbain, dans un objectif de qualité durable des espaces urbains et naturels  **Environnement professionnel, (composition, bi-sites, du service) relations hiérarchiques et relations fonctionnelles :**  Le département de Saône-et-Loire offre une grande qualité de paysages : vignobles du Mâconnais et de la côte chalonnaise, bocages du Charolais-Brionnais, parc naturel régional du Morvan...Dans ce territoire à dominante rurale, le patrimoine est diversifié et couvre toutes les périodes de l’histoire : sites préhistoriques, protohistorique, vestiges gallo-romains, roman, époque classique et âge industriel.  Soit plus de 600 monuments historiques, 100 sites protégés au titre du code de l’environnement (projet d’extension du site classé d’Uchon), 11 sites patrimoniaux remarquables (Cluny, Autun, Tournus, Chalon, Mâcon) et 2 Grands Sites de France (Bibracte-Mont Beuvray et Solutré-Pouilly-Vergisson).  Le service instruit chaque année 5000 dossiers d’urbanisme et plus de 100 dossiers (fondation du patrimoine, DETR, aides du département). Une grande dynamique sur les projets de planification (43 procédures en cours), les projets type éolien, photovoltaïque, forêt (30 dossiers par an en moyenne), les politiques de revitalisation (5ACV, 21 PVD) et d’habitat (6 OPAH).  Situé au bord de la Saône, face au Mont-Blanc, le service bénéficie d’un environnement de travail très agréable, facile d’accès par les transports en commun (gares TGV Lyon et Paris).  L’équipe est composée de 8 agents : un architecte des bâtiments de France (ABF - AUE) chef de service ; un architecte des bâtiments de France (ABF - AUE) adjoint, deux ingénieurs des services culturels et du patrimoine ; deux techniciens des services culturels et des bâtiments de France et deux agents administratifs  **Carte culture pour contrat supérieur à 6 mois**  **Restaurant administratif**  **Associations du personnel**  **Contrat collectif obligatoire santé** |

**DESCRIPTION DU POSTE (3000 caractère maximum)**

|  |
| --- |
| **Les missions :** liste non exhaustive ou peu détaillée  Au sein de l’UDAP 71, vous serez en charge des missions suivantes :  Exercer les missions propres d’architecte sur les secteurs (Bresse, Grand Chalon, CC Mâconnais Tournugeois et CA Côte de Beaune Sud) :   * Contrôle et expertise des projets menés dans les espaces protégés ; * Accompagnement des principaux décideurs dans l'ensemble du processus d'un projet d'aménagement (programmes de revitalisation des centres anciens, renouvellement du PSMV de Chalon et rédaction du PSMV de Tournus) ; * Avis sur la restauration du patrimoine non protégé ; * Avis sur les documents de planification et les installations classées.   Représenter le chef de service dans les missions relatives à l’UDAP et à la DRAC  Assurer la conservation d’un monument Etat |

**CONDITIONS PARTICULIERES D’EXERCICE (1500 caractère maximum)**

|  |
| --- |
| **Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :**   * Télétravail envisageable sur une partie des missions après la période d’adaptation au poste * Durée minimale attendue sur le poste : 3 ans * Disponibilité, obligation éventuelle de résidence administrative * Activité partagée de bureau et de terrain * Responsabilité particulière en matière de sécurité * Complexité de l’environnement juridique * Gestion de conflits et médiation dans les contacts avec les élus, les publics divers et les autres administrations   En application de la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires et du décret du 28 décembre 2016 relatif à l’obligation de transmission d’une déclaration d’intérêt, il peut être demandé au candidat retenu de fournir une déclaration d’intérêt en amont de sa nomination. |

**DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE (3000 caractère maximum)**

|  |
| --- |
| Les connaissances, savoirs :   * Connaissance de l'architecture, du patrimoine et des procédures administratives.   Les compétences techniques, savoir-faire :   * Techniques de communication, connaissance de l'administration * Techniques de rédaction administrative, pratique des outils bureautiques * Connaissance du contexte, des règles d'urbanisme, du droit du patrimoine et de l'environnement, des procédures, lecture des plans, respect des délais. * Connaissance de Patronum   Les compétences comportementales, savoir être :   * Relationnel. Autonomie. Initiative * Sens des responsabilités * Disponibilité, Écoute * Faire preuve de diplomatie * Sens de l’organisation et être rigoureux * Esprit d’équipe * Sens de l’analyse * Esprit de synthèse * Réactivité   Profil recherché : **Architecte** |

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (1500 caractère maximum)**

|  |
| --- |
| **Qui contacter ?**  Renseignements fonctionnels et pratiques : **Marie GUIBERT, Cheffe UDAP 71 (tél : 03 85 39 95 20 , udap71@culture.gouv.fr)**  Renseignements administratifs : **Nathalie COURTOT, chargée de recrutement et de formation, recrutement.drac-bfc@culture.gouv.fr**  **Candidatures :**  La **candidature** (lettre de motivation et curriculum vitae) est à adresser, sous couvert hiérarchique, le plus rapidement possible à compter de la date du présent avis à **Madame la Directrice, par courriel à :**[**recrutement.drac-bfc@culture.gouv.fr**](mailto:recrutement.drac-bfc@culture.gouv.fr)  Les candidatures seront examinées collégialement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d’évaluation contribueront à l’appréciation de la capacité à occuper l’emploi.»  Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s’engage à promouvoir l’égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d’écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l’objet d’une rupture d’égalité de traitement. |